

SANTÉ **FO**



**Hôpitaux, EHPAD, Retraites :
MÊME COLÈRE !**



VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À PARTIR DE 9,99€ PAR MOIS*

INCLUANT VOS INDEMNITÉS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL
ET DES SERVICES ADAPTÉS À VOS BESOINS

Découvrez **MNH EVOLYA 1**, la nouvelle garantie santé responsable, pensée pour vous, hospitaliers, incluant le 100% santé et des services pour prendre soin de vous : conseils gestes et postures, prévention des TMS, gestion du stress, assistance en cas d'hospitalisation, etc.

Pour en savoir plus, rendez-vous dès maintenant sur mnh.fr
ou contactez nos conseillers MNH au  **N° Cristal 09 72 72 00 34**



La Mutuelle des hospitaliers,
au service des professionnels de santé

WWW.MNH.FR



*POUR UN ACTIF ÂGÉ DE 18 ANS AYANT SOUSCRIT AU CONTRAT MNH EVOLYA PRIMO AVEC DATE D'EFFET AU 01/01/2020
MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL - 331, AVENUE D'ANTIBES - 45213 MONTARGIS CEDEX. LA MNH ET MNH PRÉVOYANCE SONT DEUX MUTUELLES RÉGIES PAR LES
DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ, IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE SIRENE SOUS LES NUMÉROS SIREN 775 606 361 POUR LA MNH ET 484 436 811 POUR MNH PRÉVOYANCE. AOÛT 2019 - DOCUMENTATION
À CARACTÈRE PUBLICITAIRE NON CONTRACTUELLE.

Face aux attaques : une seule réponse !

Au moment de la rédaction de cet éditorial, le gouvernement souhaite faire des annonces... Après son attaque sans précédent envers la Fonction Publique, il tente, coûte que coûte, d'éviter la convergence des luttes sur l'épineux dossier des retraites qui doit impacter le secteur public comme le secteur privé.

Les lois dites de « Transformation de la Fonction publique » et « Ma Santé 2022 » sont pour autant maintenues et même renforcées dans le discours du Président de la République. Nous mesurons déjà, dans le contenu des premiers textes qui en découlent, les conséquences sur le service rendu à la population mais également sur nos statuts.

Nous ne pouvons pas accepter cette orientation !!

A quelques heures de l'annonce par le Premier Ministre d'un « grand » plan de sauvetage pour l'hôpital, nous constatons qu'il arrive après l'imposition d'un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) hospitalier totalement insuffisant à 2,1% et très largement inférieur à 2019.

C'est dans ce contexte « d'embrasement » du secteur public hospitalier que le gouvernement tente par sa stratégie de communication d'apparaître comme le sauveur de l'hôpital.

Par ailleurs, comment qualifier aujourd'hui l'absence de réponse du gouvernement aux revendications de nos camarades pompiers. Les rencontres se succèdent (Place Beauvau) et le ministre affiche dans ses minces propositions tout son mépris envers nos camarades.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas dupes ! Nos revendications, générales, catégorielles et sectorielles sont importantes et nous continuons à les porter avec force et détermination.

Concernant le dossier de la contre-réforme des retraites, c'est l'ensemble des salariés qui est concerné, fonctionnaires et travailleurs du secteur privé.

Sur l'ensemble de ce dossier comme sur les autres, la Fédération FO-SPS ne lâchera rien et nous nous opposerons tous ensemble sur les deux fronts, unis et solidaires.

Plus que jamais, la Fédération FO-SPS, résolument combative, appelle l'ensemble de ses syndicats à tout mettre en œuvre pour réunir les conditions d'une très forte mobilisation.

Un seul mot d'ordre, TOUS EN GRÈVE À PARTIR DU 5 DECEMBRE 2019, pour un mouvement sans précédent qui nous amènera vers l'aboutissement de nos revendications !



Didier BIRIG
Secrétaire Général

- 3** *Editorial*
Didier BIRIG
- 4** *Editorial*
Yves VEYRIER
- 5** *Dernière minute:*
Plan d'urgence pour
l'hôpital
- 6** *EHPAD métiers du*
grand âge
- 10** *EHPAD Aiguepresse*
- 12** *EHPAD en Savoie*
- 13** *Section nationale*
des retraités
- 14** *Retraite*
- 16** *La Puériculture :*
une spécialisation
infirmière
- 20** *Santée privée*
- 22** *Centre de Lutte*
Contre le Cancer
- 24** *Femme militante*
- 26** *Rachèle BARRION*

Yves VEYRIER

Secrétaire Général



Des mobilisations cruciales pour l'avenir de notre santé et de nos retraites

A l'heure où ces lignes sont rédigées, nul ne peut prévoir quelles seront les suites des mobilisations qui ont cours. Elles sont cruciales pour l'avenir de notre santé et de nos retraites. Après des mois de grèves, manifestations et actions pour défendre l'hôpital public, notamment à l'initiative de la fédération, le gouvernement a fini par déclarer qu'il prenait la mesure des difficultés, sans toutefois présenter un véritable plan d'urgence assorti de réponses concrètes à la hauteur des attentes de l'ensemble des personnels de toutes les catégories.

Tout au long de ces semaines, la Confédération a apporté un soutien sans faille à la Fédération et ses syndicats. Sur les moyens humains et financiers, on ne peut faire croire que l'on peut, en réorganisant indéfiniment le système de santé, faire mieux avec moins de moyens. L'hôpital n'est pas une entreprise ! Cette logique managériale ne fonctionne pas. Moyens et budget hospitaliers conséquents, revalorisations des salaires et des carrières, effectifs supplémentaires et conditions de travail, ouvertures de lits nécessaires et accueil des patients, vont de pair. C'est une question de choix de société non réductible à la logique de compétitivité.

La Confédération était également aux côtés des professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux, apportant son soutien aux actions menées, notamment dans les EHPAD. Là aussi la question des recrutements, de la reconsidération et de la revalorisation des métiers et carrières, celle des salaires sont autant posées avec l'enjeu des conditions de travail pour l'ensemble des personnels. La Confédération a lancé une grande campagne d'information sur les services à la personne à qui l'on confie ceux qui nous sont chers.

Elle suit également avec attention, l'action de la Fédération sur les services publics territoriaux touchés comme toute la fonction publique par la loi dite de transformation.

L'enjeu est double: risque de précarisation accrue et affaiblissement de la représentation collective syndicale des agents.

Sur les retraites qui concernent tout un chacun, femmes et hommes, FO a très largement fait connaître ses analyses et sa détermination. Au niveau national, affirmant la nécessité d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large, nous avons appelé à rejoindre « par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain ». Ces actions visent, pour les générations actuelles et futures, à préserver un système de retraite qui garantisse et améliore les droits.

La Confédération FO ne dit pas que rien ne doit changer : les systèmes actuels doivent être améliorés mais le régime unique par points ne va pas dans le sens d'une amélioration des droits, bien au contraire. Il remettrait en cause l'ensemble du système de retraites existant et ses régimes. A commencer par le régime de base de la sécurité sociale, relevant de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) avec son régime complémentaire (AGIRC-ARRCO), le code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires ainsi que le régime des fonctionnaires des collectivités territoriales. A eux seuls, ces régimes représentent plus de 80% de la population active salariée.

Demain, l'Etat, les gouvernements seraient seuls décideurs, disposant de tous les leviers, sans contrepoids, pour gérer les retraites en fonction des contraintes budgétaires et financières. Tout le monde l'a compris : « il faudra travailler plus longtemps » ou voir sa retraite baisser !

Depuis le début, pour ces raisons, FO a fait connaître son opposition au principe même du régime unique par points. Nous y opposons la défense de notre système de retraite par répartition, et nous sommes bien déterminés à porter nos revendications en ce sens.

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris
www.fo - publics - sante.org
Directeur de publication : Didier BIRIG
Rédaction : Secrétariat Fédéral
Impression : GROUPE DROUIN
IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
Cristal - 63170 AUBIERES
Diffusion : sarl d'édition de la Tribune Santé
ISSN 2646 - 411X
crédits photos : F. Blanc, Tony ARTIGAS
Freepik.com
N° commission paritaire 1122S07061
4^{ème} trimestre 2019

Plan d'urgence pour l'hôpital : Très peu pour quelques-uns et rien pour tous les autres !

Le duo ministériel Philippe/Buzyn était chargé d'annoncer ce matin un nouveau plan d'urgence pour l'hôpital, afin d'essayer de déminer la crise et les tensions sociales à l'hôpital et d'éviter la convergence des luttes le 5 décembre.

Les attentes étaient importantes après plusieurs mois de grèves sur l'ensemble du territoire.

Sur les mesures salariales, ce gouvernement a fait des annonces fortement ciblées sur les médecins, alors que ceux-ci ne sont entrés en résistance que depuis peu.

Concernant tous les autres personnels, c'est, pour FO, du saupoudrage sur une partie des soignants exclusivement :

- Une prime de 800 € net/an **pour les seuls infirmiers et aides-soignants vivant à Paris et en petite couronne** ;
- Une prime annuelle de 300 €/an qui pourrait bénéficier aux **seuls** professionnels de santé ;
- Une revalorisation de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière ;
- Une prime de 100 €, **sous conditions, aux aides-soignants qui exercent en EHPAD**.

Ce plan d'«urgence» se réduit donc à quelques mesurottes pour quelques-uns et rien pour les autres. Pour la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé, le gouvernement met de l'huile sur le feu, mais les grèves et manifestations dans les EHPAD et hôpitaux depuis des mois méritent mieux que cette indigence salariale illustrant le mépris de ce gouvernement.

La Fédération FO SPS dénonce l'absence totale de mesures générales pour l'ensemble des catégories de personnels Administratifs, Ouvriers et Techniques, et de toute la filière soignante. Plutôt que d'apaiser les tensions au sein

des établissements sanitaires et médico-sociaux, ces annonces vont cliver les hospitaliers et affaiblir la cohésion des personnels, qui participent tous à la prise en charge des usagers.

Si ce gouvernement semble vouloir changer les modalités de fonctionnement budgétaire et l'état financier qui pèsent depuis des années sur l'hôpital public, il n'a pas modifié sa feuille de route concernant sa politique hospitalière.

En effet, et à y regarder de plus près, le gouvernement a confirmé le maintien et même l'accélération de sa réforme de **transformation du système de santé « Ma santé 2022 »** pour escompter régler les maux de l'hôpital, alors même que cette contre-réforme supprimera des établissements, des services, des lits, et des personnels.

Coté financement, le gouvernement indique relever l'ONDAM Hospitalier de 2,1% à 2,45 % pour 2020, mais au regard d'un ONDAM à 2,3 % en 2019 (soit une progression de seulement 0,15 %) cela reste très insuffisant face aux besoins constatés dans l'ensemble des hôpitaux.

Au total, ce sont 1,5 milliards en 3 ans, mais si on défalque les 750 M€ du plan de refondation des urgences, il ne reste plus que 750 M€ et donc 250M€ de plus par an !

Pour rappel, la Cour des Comptes précise que pour faire face aux dépenses et augmentations structurelles, c'est un ONDAM à 4,4 % qui est nécessaire soit 4 milliards d'€ par an et non pas 250 M€ par an ! **Les moyens alloués par ce plan sont donc très largement insuffisants et ne régleront pas les maux de l'hôpital.**

Quant à la reprise partielle de la dette de certains hôpitaux (10 milliards sur 30), les questions sont nombreuses en particulier sur les critères, les exigences

et la forme de cette opération comptable. Qui seront les gagnants et les perdants, mais surtout à quelles conditions ? FO refuse d'ores et déjà que les personnels soient à nouveau pris en otage des futures restructurations exigées par le Ministère et les ARS, tant au niveau des suppressions de postes et de lits, que de la mobilité forcée et de la précarisation de l'emploi avec les contrats de mission.

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé revendique entre autres :

- L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000, soit **300 € pour TOUS** ;
- La défense de notre régime de retraite (CNRA), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers ;
- L'abandon du projet de régime de retraite dit universel par points ;
- L'**abrogation** immédiate des lois dites de « transformation de la fonction publique » et « Ma santé 2022 » ;
- La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- L'arrêt des fermetures de lits et de services.

Dans ces conditions, FO appelle tous les agents avec ses syndicats à se mobiliser, à partir du 5 décembre, pour obtenir un vrai plan Marshall pour l'hôpital avec une véritable reconnaissance salariale pour tous, des effectifs à la hauteur des besoins, et défendre notre régime de retraite.

*Le secrétariat fédéral
Paris, le 20 novembre 2019*

Ehpad et métiers du Grand Âge

La fédération FO SPS démontre sa détermination



Le 5 septembre 2019, la seconde conférence des EHPAD s'est déroulée dans un climat revendicatif et volontariste démontrant ainsi notre détermination à poursuivre le combat pour l'obtention des revendications concernant les métiers du grand âge et les conditions d'accueil des résidents en Ehpad.

Elle a été ouverte et conclue par Didier Birig, Secrétaire Général de la Fédération qui a rappelé les enjeux de cette conférence, autant concernant les conditions de travail des personnels que la prise en charge des résidents. Il a également insisté sur la revendication majeure qui est d'atteindre le ratio d'un personnel pour un résident. La conférence s'est déroulée avec de multiples interventions riches et volontaires, et s'est conclue par l'adoption d'une motion, avec l'objectif de faire du 15 octobre 2019 un jour de grève nationale à l'appel de Force Ouvrière.

MOTION CONFERENCE DES EHPAD et SERVICES A DOMICILE 5 SEPTEMBRE 2019

La conférence nationale des EHPAD s'est tenue à l'initiative de la Fédération des Personnels des services publics et de santé Force Ouvrière le 5 septembre 2019 au siège de la confédération CGT-FO, 141 avenue du Maine 75014 Paris.

Elle a réuni plus de 180 délégués tous acteurs dans le secteur de la personne âgée dépendante et représentants l'ensemble des départements.

A cette occasion ils ont exprimé les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés et précisé avec force, sur la base d'exemples très concrets, l'état de plus en plus déplorable de leurs conditions de travail.

Ces témoignages révèlent la souffrance des personnels sur le terrain et font apparaître très clairement :

- Un manque d'effectif permanent, par un ratio personnel/résident totalement insuffisant et inadapté aux missions confiées aux agents, générant une maltraitance institutionnelle dont les personnels et les résidents sont les victimes ;
- Des conditions de travail très fortement dégradées, ayant pour conséquence une explosion des accidents et arrêts de travail, deux fois plus nombreux que dans le

secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;

- Les métiers et l'image des professionnels travaillant auprès des personnes âgées a été dévalorisée, elle est devenue désastreuse. En atteste la baisse du nombre de candidatures aux concours d'entrée des instituts de formation des Aides soignants qui a baissé de 25% entre 2012 et 2017 ;
- Le sentiment d'un manque total de considération au regard du manque de moyens, matériels et humains et du niveau des rémunérations ;
- La notion de grande précarité des agents dans le secteur de l'aide à domicile en raison d'une durée de travail à temps non complet et le très grand nombre de contrats à durée déterminée pour un personnel essentiellement féminin ;
- Les contraintes concernant la possibilité d'obtenir la prime d'assistant de Soins en Gérontologie (ASG), dont l'obtention est un véritable parcours du combattant par l'obligation (nouvelle) de validation de l'opérateur France Compétence, y compris pour les personnels ayant déjà suivi la formation.

En réponse à ce constat pour le moins alarmant, la conférence constate et déplore qu'aucune réponse urgente n'est apportée par le Gouvernement, si ce n'est la commande d'un énième rapport, « le rapport LIBAULT Grand Age et autonomie » qui a été remis le 28 mars 2019 à la Ministre, avec ses 175 propositions.

Ce qui laisse même d'après la présidente de la CNSA, le secteur d'aide à domicile « au milieu du chemin ».

Par ailleurs, ne doit-on pas voir en cette répétition de rapports (le dernier confié cet été à Mme EL-KOMRI sur les métiers du grand Age), un moyen délibéré de retarder les prises de décisions pour ne pas répondre à la revendication qui est la nôtre depuis maintenant plus de 3 années du ratio de 1 agent pour 1 résident ?

Aussi, la conférence réaffirme sa totale opposition à la poursuite d'une politique d'austérité en direction des EHPAD et des services à domicile.

Elle condamne avec force les effets catastrophiques d'une telle politique, notamment sur la dégradation des conditions de travail ayant des conséquences délétères sur la prise en charge des résidents. Au regard de ce mépris et de cet immobilisme la conférence des EHPAD revendique :

- Le recrutement immédiatement de 40 000 postes de personnels supplémentaires en établissement et en service de soins à domicile, avec l'objectif de faire évoluer le ratio moyen actuel de 0,6 à 1 par personne âgée le plus rapidement possible.
- De revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble des personnels afin de relancer l'attractivité des métiers.
- La revalorisation des grilles de classification dans les conventions collectives nationales.
- Une augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements par la mise en oeuvre de procédures simplifiées et innovantes permettant les investissements.
- L'extension du dispositif de formation d'Assistant de Soins en Gérontologie (ASG), attribution d'une prime spéciale à tous les autres personnels travaillant auprès des personnes âgées.
- La suppression des contraintes apportées par la loi de transformation de la Fonction Publique, dont la Fédération demande



l'abrogation qui porte atteinte au droit de grève pour les agents territoriaux des établissements et services.

- La mise en place d'un dispositif visant à la reconversion des personnels, qui sont dans l'incapacité physique d'exercer leur profession.
- L'ouverture d'un débat national sur le financement de la dépendance avec des objectifs et un calendrier de mise en oeuvre des propositions.
- Aussi, la conférence des EHPAD appelle l'ensemble des syndicats à participer massivement pour la défense des retraites lors au rassemblement du 21 septembre 2019 à Paris.

Concernant les EHPAD, la conférence décide d'une grève nationale jusqu'à l'obtention des revendications, notamment sur l'augmentation des effectifs avec le ratio de 1 personnel pour 1 résident et le versement de la prime ASG pour tous les personnels.

A ce titre, la conférence appelle l'ensemble des syndicats des EHPAD et des services à domicile à débiter, dès le 23 septembre (sur la base d'un préavis de grève reconductible que va déposer la Fédération), la mobilisation pour construire le rapport de force. Le point d'orgue de cette grève sera le 15 octobre, jour de la remise du rapport des métiers du grand âge (mission EL-KHOMRI) à la Ministre.

Résister
Revendiquer
Reconquérir

Mission sur les métiers du Grand Âge et de l'autonomie

«La maltraitance institutionnelle va continuer !»

En réaction à la présentation du rapport de la mission EL KHOMRI sur les métiers du grand âge, la Fédération FO SPSS communique sous le titre « la maltraitance institutionnelle va continuer ! ».

Depuis 2006 de nombreuses études et missions ont démontré les besoins du secteur des personnes âgées et de la dépendance et notamment le Plan Solidarité Grand Âge (PSGA). Les engagements pris par les gouvernements successifs n'ont jamais été tenus et la situation n'a eu de cesse de se dégrader en termes d'effectifs, de conditions de travail et de qualité de prise en charge des personnes âgées.

C'est pourquoi, en juillet de cette année la Fédération FO SPSS avait fait part de son incompréhension et de son scepticisme concernant les annonces de la Ministre de la Santé de confier à Mme EL KHOMRI une énième mission ayant comme thème « l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie ».

Le rapport a été remis et présenté ce jour à la Ministre de la santé. L'attente des professionnels était très forte et il est affligeant de constater que les 59 recommandations ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Alors que tous les observateurs constatent que l'attractivité des métiers est en baisse et qu'il est important de revaloriser les rémunérations, la seule réponse de la mission est : « remettre à niveau au 1er janvier 2021 les rémunérations inférieures au Smic dans les grilles des conventions collectives à domicile ».

Alors que les études et missions démontrent qu'il faudrait investir 8 à 10 milliards d'€ pérennes dans le secteur de la dépendance, les recommandations de la mission font état de 4 milliards sur 5 années (2020-2024).

Alors qu'il faudrait plus de 220 000 créations de postes pour atteindre le ratio d'un professionnel par résident ou personne âgée, la mission EL KHOMRI propose la création de 92 300 postes d'Aides-soignants et Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AS-AES) sur 5 ans, dont une partie en remplacement de départs !

Alors que le taux de sinistralité (accidents et maladies professionnelles) est trois fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activité, la réponse de la mission est : « la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la sinistralité ou encore mettre en place un baromètre national sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) ».

Pour la Fédération FO SPSS, il est particulièrement affligeant de constater que le contenu des 59 préconisations « enfoncent des portes ouvertes » et ne correspondent pas aux besoins urgents des professionnels.

La Fédération FO SPSS constate que ce rapport apparaît comme un simulacre au regard de la souffrance observée et subie par les professionnels et personnes âgées depuis de nombreuses années.

Les professionnels ont besoin de moyens humains et matériels pour travailler correctement et avoir des conditions de travail décentes, éviter de se blesser, de tomber malades ou se retrouver en situation de maltraitance institutionnelle.

Ils veulent être correctement rémunérés et être ainsi reconnus dans leur investissement au service des autres.

Les professionnels du secteur ne sont pas des mendiants et ce n'est pas le nombre de propositions ou recommandations qui importe, mais leur pertinence et leur efficacité dans la prise en compte des revendications des personnels.

Dans ce contexte, la Fédération FO SPSS maintient son préavis de grève couvrant l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux. Elle apporte son total soutien à toutes les actions actuellement menées, notamment la prochaine journée de mobilisation du 14 novembre.

Forte de la résolution de la conférence des EHPAD et Soins à Domicile du 5 septembre 2019 qui a réuni plus de 180 militants, la Fédération FO SPSS revendique pour l'ensemble des professionnels :

- Un plan massif de recrutements pour atteindre le ratio de 1 Personnel pour 1 Résident ;
- La revalorisation générale des salaires ;
- L'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des personnels, afin de relancer l'attractivité des métiers ;

Des investissements dans les établissements et le secteur de l'aide à domicile.

Par ailleurs, l'insuffisance de l'ONDAM hospitalier (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) va avoir des conséquences dramatiques pour les malades et les personnels hospitaliers.

La Fédération FO SPSS appelle l'ensemble de ses syndicats à multiplier les assemblées générales pour construire le rapport de force, mobiliser et préparer la grève reconductible du 5 décembre 2019 pour la défense des retraites, mais également de toutes nos revendications.

**Résister
Revendiquer
Reconquérir**

L'EHPAD d'Aigueperse

Plus important Ehpad de la région Auvergne avec un syndicat FO dynamique



D' hier à aujourd'hui: un peu d'histoire .

Le premier hôpital ouvre ses portes le 1er décembre 1914 sous le nom « d'hôtel Dieu » d'Aigueperse et prend en charge environ 30 malades. Il fait également, à cette période office d'orphelinat. On peut encore apercevoir un tourniquet dans le mur près de l'entrée, destiné à déposer les nouveau-nés abandonnés.

L'établissement tombant en ruines, la commune se porte alors acquéreur d'un terrain afin de reconstruire. La reconstruction s'opère de 1958 à 1964 et le nouvel hôpital est alors administré par des religieuses qui hébergent et soignent les « nécessiteux » des environs, il prend le nom de "Hospices d'Aigueperse"

Par la suite cet établissement devient une Maison de Retraite dotée d'une direction publique. La maison de retraite, devenue EHPAD en 2002, connaît d'impor-

tants travaux en 2006 et 2013 et une restructuration qui porte sa capacité à 383 lits dont 90% en chambre à un lit. L'établissement compte 323 agents.

Le syndicat FO

Notre organisation syndicale s'implante dans les années 1960 à l'initiative de Marcel Paradis, jardinier aux espaces verts.

C'est une des plus anciennes implantations Force Ouvrière Santé du département du Puy de Dôme. Au fil des ans, l'équipe s'étoffe et Nicole Champigny, aide-soignante, devient alors, et pour une très longue période, secrétaire du syndicat, secondée par José Clément, agent des services techniques.

Ce bureau doit alors "faire ses armes" au cours d'âpres combats, notamment pour faire cesser les dérives qui amènent à de nombreux dépassements de fonction. Pour mémoire, lors de cette

période pas si lointaine, le personnel aide-soignant était chargé des prises de sang, des injections, ainsi que d'autres actes relevant de la compétence infirmière.

Au départ de Nicole Champigny en 2004, Pierre Alonso prit « les commandes » d'un bureau renouvelé et renforcé de nombreux camarades issus de tous les secteurs d'activités.

Les combats continuèrent avec la mise en place des 35H, l'arrêt du travail en horaire coupé, les temps de pause, etc... En 2014 et après des années sans autre implantation syndicale, la CGT présenta des listes et obtint quelques sièges, aux dernières élections de 2018, la CFDT fit de même.

Depuis lors, nous avons mené de nombreuses grèves et manifestations avec l'appui du GD Santé. Ainsi, nous venons de déposer un préavis de grève pour l'ensemble des per-



sonnels pour revendiquer notamment l'application du calcul de la prime de service telle que définie par nos instances et non au bon vouloir de la direction actuelle.

Dans un contexte économique tendu et une pression financière grandissante chaque jour, les conditions de travail des personnels n'ont plus rien d'humain.

A Force Ouvrière, nous nous appliquons au quotidien à faire entendre et faire respecter la voix des personnels, et à redonner du sens au travail en remettant « l'humain » au cœur des débats. Notre force, c'est le terrain, être au plus près des agents, dans les services, les ateliers.

C'est leur donner la parole afin de pouvoir mieux les défendre et les accompagner dans leurs démarches, au CGOS, à l'ANFH, en commission de réforme, dans leurs entretiens avec la direction et dans le suivi de leur dossier. Le local syndical n'est pas très grand mais les per-

sonnels y sont toujours les bienvenus et repartent avec un conseil, un appui et une grande écoute.

La lutte se poursuit au quotidien sur des revendications locales mais aussi des combats plus larges, à l'appel de notre Fédération, qu'il s'agisse de l'augmentation des ratios en personnel, de la revalorisation du point d'indice, de l'opposition à la contre-réforme des retraites ou de la loi de transformation de la Fonction Publique et de toutes autres mesures destructrices des statuts, la dégradation des conditions de travail ou bien encore la remise en cause de nos acquis.

Le 7 novembre 2019, un mouvement de grève de grande ampleur s'est déroulé sur l'Ehpad, à l'appel de Force Ouvrière avec un réel succès et un taux de grévistes conséquent

Les négociations sont engagées avec la direction sur l'amélioration des conditions de travail et les

recrutements de personnels aides-soignants entre autres.

Pour conclure, nous dirons que nous sommes fiers d'être à Force Ouvrière, d'être de Force Ouvrière, et que nous ne lâcherons rien !



*Pierre Alonso
Secrétaire du syndicat*

EHPAD: en Savoie

Mobilisation importante dans les EHPAD à l'appel de FO



A l'appel de la Fédération des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE, une journée de grève et mobilisation était organisée le 15 octobre dans tous les EHPAD du secteur hospitalier et du secteur territorial.

En Savoie, le groupement départemental a organisé des rassemblements dans plus de 10 EHPAD territoriaux pour dénoncer une fois de plus le manque de moyens (financiers et humains) pour assurer une

prise en charge de qualité aux résidents et d'améliorer les conditions de travail.

Une délégation FO a été reçue à l'ARS et le Conseil Départemental pour dresser le bilan des EHPAD et des soins à domicile et affirmer l'urgence d'ouvrir un débat national sur le financement de la dépendance.

L'urgence n'est plus au constat mais à trouver des moyens financiers et humains pour arriver au ratio d'un agent pour un résident dans tous les établissements.

Le rapport EL Khomri, sur les métiers du grand âge qui devait être publié ce jour, est reporté à fin octobre.

Mais ce rapport n'apportera rien sur les besoins et le financement de nos EHPAD. Les autorités de Tutelle, que sont l'ARS et le Conseil Départemental, évoquent le financement d'un 5ème risque.

Mais le grand âge n'est pas un risque c'est la finalité biologique de chacun d'entre nous.

Nous demandons à ce qu'il soit pris en charge par la branche maladie de la SECU.

Appel à la mobilisation générale de tous les retraités

La Commission administrative de la Section Nationale des Retraités des Collectivités Locales de la Fédération Nationale des Personnels des Services Publics et de Santé FO réunie le 6 novembre 2019, au siège de la Fédération.

Elle a discuté de la situation actuelle exceptionnelle au vu de la volonté du gouvernement et du patronat d'aller jusqu'au bout dans la destruction des conquêtes sociales : Code du Travail, assurance chômage, statut de la fonction publique, privatisations, assurance maladie/hospitalisation, ... retraites.

Le gouvernement avance à marche forcée dans la casse des droits collectifs des salariés.

Il veut instaurer un régime universel par points liquidant les régimes particuliers dont la CNRACL et ainsi faire baisser brutalement le montant des pensions.

Face à l'entêtement d'un gouvernement qui continue à opposer la répression aux grèves et aux manifestations, l'appel à la grève illimitée, à partir du 5 décembre dans la RATP, dans les transports, a ouvert une perspective claire et enthousiasmante, qui correspond à l'état d'esprit de tous salariés, chômeurs et des retraités. Comme les récentes grèves à la SNCF, des pompiers et dans les urgences démontrent la volonté des salariés de ne plus accepter ces attaques. Les salariés ne veulent plus de journées d'action, ils voient dans la perspective d'un appel à la grève interprofessionnelle la possibilité de faire reculer le gouvernement et mettre un coup d'arrêt à la spirale mortifère des contre-réformes. De même les retraités ont

fait l'expérience que malgré leur importante mobilisation, leurs nombreuses manifestations pourtant dans un cadre intersyndical, le gouvernement reste sourd à leur cri d'angoisse et à leurs revendications.

En effet, ils ont répondu à l'appel des 9 à Paris (5 000 personnes sous la pluie), à Marseille, à Lyon, Montpellier... à Lille à Ajaccio, à Brest, à Metz ... ; ils se sont rassemblés par dizaines de milliers n'acceptant plus de voir laminer leur pouvoir d'achat années après années.

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire : les retraités actuels seront impactés par la réforme puisqu'il veut diminuer le poids des pensions dans le PIB et puisque la valeur du point baissera au gré des nécessités.

C'est pourquoi la Commission administrative de la Section Nationale des Retraités, souscrit pleinement aux récentes résolutions unanimes du Comité Confédéral National de notre Confédération, du Comité National de la Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé et du Comité Exécutif de l'UCR-FO. L'organisation concrète de la grève et de la mobilisation ont commencé.

Dans les établissements hospitaliers, les EHPAD, les collectivités territoriales, comme dans toute la fonction publique et le secteur privé.

Les syndicats FO ont commencé à réunir les assemblées générales des personnels, pour discuter, décider et préparer la grève, dans l'unité partout où cela est possible.

Les appels unitaires à la grève reconductible se multiplient dans de nombreux secteurs.

De même, dans les départements, les sections de retraités FO sont dans l'organisation de cette mobilisation. C'est pourquoi la Section Nationale des Retraités

- appelle les sections départementales de retraités hospitaliers et territoriaux, au côté de leurs Groupements départementaux et des unions départementales, à s'engager de toutes leurs forces pour aider leurs camarades et les salariés actifs à la préparation des mobilisations et des grèves à compter du 5 décembre prochain pour mettre en échec le projet Macron-Delevoye
- décide de prendre contact avec les Sections nationales de retraités des 9 fédérations santé pour, dans le cadre de l'orientation définie par les différentes résolutions de nos instances, contribuer à la mobilisation unitaire exiger ensemble:

- **RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES**
- **NON A LA RETRAITE PAR POINTS**
- **MAINTIEN DE LA CNRACL ET DE TOUS LES RÉGIMES EXISTANTS**
- **MAINTIEN DU CALCUL SUR LA BASE DE L'INDICE DETENU DEPUIS LES 6 DERNIERS MOIS**
- **MAINTIEN DE LA CATEGORIE ACTIVE**
- **REVALORISATION IMMEDIATE DES RETRAITES ET PENSIONS DES SECTEURS PRIVE ET PUBLIC**

21 septembre 2019

A l'appel de la Confédération, 20.000 manifestants ont clamé leur opposition au projet Macron / Delevoye



DEFENDRE NOS RETRAITES

La Fédération se félicite de l'expression constante et déterminée de la Confédération qui a vu la mobilisation des salariés et des retraités le 21 septembre pour la défense de nos retraites.

Depuis l'annonce par le gouvernement de sa volonté de réformer le système des retraites, FO n'a eu de cesse de dénoncer une réforme dite universelle par points. Elle conduit en fait à un régime unique entre les mains de l'Etat, évinçant le contrepoids exercé par le syndicat et la négociation collective.

Elle inscrit une logique d'individualisation qui ne fera qu'entériner et prolonger les inégalités dans l'emploi.

FO réaffirme avec force que ce n'est pas le système actuel qui est défaillant, mais bien les politiques économiques. Les inégalités de retraite d'aujourd'hui sont en effet le reflet des inégalités professionnelles d'hier. Elles résultent en particulier de la précarisation du travail, de la difficulté d'entrée dans l'emploi pour les jeunes, du chômage de longue durée et des inégalités de rémunération, à travail égal, entre les femmes et les hommes.

FO rejette cette nouvelle réforme, après celle de l'assurance-chômage, qui s'attaque à la gestion paritaire de notre protection sociale, et aux fondements mêmes du paritarisme. FO est déterminé à mettre en échec cette réforme qui donne tous les leviers de commande à l'Etat, les valeurs du point résultant chaque année d'un ajustement aux contraintes de l'économie.

FO alerte sur le danger qui pèse sur les retraités d'aujourd'hui et de demain, à savoir de se voir contraint de rechercher des activités pour compléter leur niveau de pension, comme c'est déjà le cas actuellement. Quand le Gouvernement entend diminuer la part des retraites dans le PIB, FO

rappelle que les milliards d'exonérations et de cadeaux aux entreprises, via le CICE ou la suppression de l'exit tax, n'ont pas démontré leurs effets sur l'activité économique et le niveau de l'emploi.

Tout en rejetant le projet de contre-réforme, FO se prononce pour la défense et le maintien de l'ensemble des régimes. Il entend défendre le régime général, les régimes complémentaires, les régimes spéciaux, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) qui reposent sur le principe de la répartition, expression de la solidarité intergénérationnelle ainsi que le code des pensions civiles et militaires. Sous couvert de simplification et de « justice », ce sont les droits à la retraite qui seront, pour le plus grand nombre, réduits et incertains.

FO s'oppose fermement à toute tentative de gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge de taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

FO réaffirme que le système de retraite et ses régimes

actuels méritent d'être défendus et améliorés.

FO décide d'amplifier l'information contre le projet du gouvernement de régime unique par points, par la poursuite d'une vaste campagne de réunions publiques.

FO refuse catégoriquement le projet de réforme du gouvernement visant à mettre en place le système de retraite par points et en demande l'abandon immédiat. En ce qui concerne les concertations, nous réaffirmons que FO n'ira pas discuter de la mise en place de la réforme et de ses ajustements.

FO veut préserver les régimes existants, puisque selon le 1er ministre, "ces régimes assurent globalement un bon niveau de retraite". FO s'oppose à la suppression du code des pensions qui est attaché au statut général des fonctionnaires, FO ne souscrira pas à la suppression des régimes spéciaux. FO ne cautionnera pas la remise en cause du service actif dans la fonction et le secteur publics.

FO n'ira pas marchander l'éviction des syndicats de la négociation collective du régime complémentaire Agirc-Arrco et, corollairement, sa disparition et la confiscation des réserves

constituées.

Partout et à chaque fois que les intérêts des salariés, leurs droits à la protection sociale, à la retraite, seront en cause, FO sera là, fera connaître ses analyses, ses contestations et refus, ses revendications, haut et fort, sans ambiguïté. Jamais FO ne renoncera à la défense des intérêts des salariés.

FO ne s'inscrira pas dans la mise en œuvre du régime unique par points.

A contrario :

FO rendra publique les revendications précises qu'elle ira porter au gouvernement comme aux employeurs sur les retraites (refus du régime unique par points, maintien du système actuel et de ses régimes) :

- suppression immédiate de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation ;
- abrogation des coefficients de solidarité instaurés dans le régime Agirc-Arrco ; minimum contributif équivalent à 100% du montant du SMIC et des 100€ de prime d'activité, FO rappelant sa revendication d'un SMIC à 1 450€ net.
- abondement du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) pour assurer une meilleure prise en compte des ruptures d'activité et des périodes de temps

partiels contraintes que subissent notamment les jeunes et les femmes ;

- instauration d'une véritable obligation légale de maintien dans l'emploi et d'embauche pour les salariés âgés de plus de 53 ans ;
- retour à l'âge de départ à 60 ans, suppression de la décote,...
- instauration d'une cotisation des entreprises pour les jeunes primo-demandeurs d'emplois en formation, stage et apprentissage ;
- évaluation, soumission à conditions en matière d'emploi, contrôle systématique et sanctions en cas de non-respect des conditions pour toute aide publique aux entreprises ;
- restauration de la compensation intégrale des exonérations de cotisations ;
- recapitalisation du Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR).

FO est prêt à aller à la grève et entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large pour empêcher et mettre en échec le projet MACRON/DELEVOYE.



La puériculture: une spécialisation infirmière



La profession comporte plusieurs aspects :

- Assumer les responsabilités d'une infirmière spécialisée en puériculture, vis-à-vis de l'enfant, des parents, des institutions et de la profession de puéricultrice.
- Participer activement au travail d'équipe, en complémentarité avec les autres professionnels, dans l'axe des compétences de la puéricultrice : prendre soin des enfants, accompagner les parents, anticiper, dépister les risques liés à l'environnement.
- S'engager pleinement, avec les partenaires concernés, dans la mise en œuvre des moyens au service de l'enfance : prévenir, protéger, accueillir, grandir, dans le cadre institutionnel et familial.
- Choisir de devenir puéricultrice, c'est s'engager dans la voie de la recon-

naissance à priori des potentialités de l'enfant. C'est être convaincu que grandir, se développer et s'épanouir exigent un environnement familial et social favorable ; c'est vouloir contribuer au respect des besoins fondamentaux des enfants, durant toute leur croissance, et à la préservation de leurs droits.

- Pour ces raisons, la formation de puéricultrice s'adresse à des infirmières et des sages-femmes diplômées d'État, conscientes de devoir approfondir leurs connaissances .

Choisir de devenir puéricultrice, c'est s'inscrire dans une démarche de projet personnel et professionnel.

La spécialisation en puériculture s'offre pour les unes comme la réalisation d'un projet initial (la formation infirmière en soins généraux étant un passage obligé), pour les autres comme une réorientation de carrière vers le secteur extrahospitalier.

Pour d'autres encore cette démarche de formation s'impose comme un besoin de perfectionnement de leurs connaissances et de leurs pratiques afin de répondre plus justement aux besoins des enfants et mieux comprendre les situations.

Ces infirmières occupent le plus souvent, depuis quelques années, un

poste en service d'enfants, requérant une qualification de puéricultrice.

Choisir de devenir puéricultrice, c'est vouloir travailler avec les enfants et leur famille, en privilégiant leur participation. C'est apprendre à travailler avec les différents professionnels du secteur de l'enfance et de la famille (professionnels de santé, travailleurs sociaux et socio-éducatifs), en complémentarité et dans le respect du champ de compétences des uns et des autres. Ce travail avec les autres professions exige donc de la part de la puéricultrice une bonne connaissance de la nature, de l'étendue et des limites de ses responsabilités professionnelles.

La finalité de la profession est la "priorité" de la santé de l'enfant ; c'est l'axe central du travail réalisé auprès des enfants, des familles et des institutions.

Être puéricultrice, c'est exercer un métier passionnant, qui s'inscrit dans une histoire : celle de l'enfance, celle du contexte social et politique de santé qui évolue en permanence, celle de la profession qui s'adapte à cet environnement en constante transformation

Présentation de la profession

La profession de puéricultrice, dès sa création en 1947, fonde sa légitimité sur les choix politiques en direction de la santé des

enfants.

Engagée à cette époque dans la lutte contre la mortalité infantile (dont le taux était particulièrement élevé au sortir de la guerre), elle est ouverte aujourd'hui sur la dimension psychosociale de la santé du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent.

Environ 14.000 puéricultrices diplômées d'État sont actuellement en activité dans différents secteurs : établissements de santé et de réadaptation, établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI), services médico-sociaux, établissements scolaires, centre de formation paramédicale, etc.

Définition générale de la profession

La profession de puéricultrice, spécialité de la profession infirmière se préoccupe de la promotion, de la prévention et de la protection de la santé de l'enfance et de la famille.

Du fait de son statut d'infirmière spécialisée, ses obligations et responsabilités professionnelles relèvent de la réglementation du corps infirmier.

Sa formation, 1.500 heures après l'obtention du diplôme d'État d'infirmière ou de sage-femme, garantit un niveau d'expertise dans les soins spécifiques à donner pendant l'enfance, de la naissance à l'adolescence.

Les processus de croissance et de développement propres à cette période

de la vie s'inscrivent dans un environnement familial et social en constante évolution. Les interactions inhérentes au fonctionnement des groupes placent ainsi l'enfance au cœur de situations à la fois complexes et singulières.

Trois facteurs essentiels influencent depuis toujours, l'orientation du travail auprès des enfants et des familles :

- le concept d'enfant (être en croissance et en développement) ;
- la santé en termes de recherche d'équilibre et d'adaptation de l'individu ;
- la structuration pluridisciplinaire du champ professionnel.

À noter ...

Le champ d'action médico-sociale s'élargit nécessairement et met la puéricultrice en relation avec de très nombreux partenaires et réseaux qui diversifient les rapports, les relations et les interactions, sources de richesse mais aussi de complexité dans la compréhension des logiques d'intervention.

Les lieux d'exercice professionnel

La profession s'exerce dans des établissements et services dont les missions premières respectives diffèrent de l'un à l'autre tandis que la mission de la puéricultrice, elle, est constante.



À ces facteurs viennent s'ajouter plus récemment des données psychosociales telles que l'augmentation du nombre de familles en grande précarité sociale avec ses incidences sur la santé physique et mentale des enfants, la capacité des parents à assumer leur rôle parental, la nature des problèmes rencontrés et les priorités à donner aux actions.

Agissant auprès de l'enfant, où qu'il se trouve, et compte tenu de ses besoins singuliers, elle contribue à l'évolution de ses besoins individuels et à la qualité des réponses à apporter.

Soulignons qu'actuellement et dans l'ensemble des services, les orientations politiques visant la maîtrise des dépenses de santé initient, à un moment ou à un autre, une démarche d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux

enfants et aux familles.

Cette démarche de recherche de qualité est l'occasion pour les professionnels de porter un regard critique sur les situations et de remettre en question leurs pratiques pour les recentrer, chaque fois que nécessaire sur l'intérêt de l'enfant.

Les lieux d'exercice sont nombreux tant dans la Fonction Publique Hospitalière que dans la Fonction Publique Territoriale :

Dans la Fonction Publique Hospitalière	Dans la Fonction Publique Territoriale
Service de maternité	Crèche municipale
Service d'urgence Pédiatrique	Halte-garderie
Service de néonatalogie	Service de PMI (Protection maternelle infantile)
Service de médecine pédiatrique	Service médico-social
Service de chirurgie pédiatrique	Établissements scolaire
Pédopsychiatrie	
Crèches Hospitalière	
Service de pédiatrie générale spécialisé	

Le rôle de la puéricultrice s'enracine dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, dans des moments particuliers de leur vie, de leur histoire.

- La puéricultrice intervient: En amont de moments de « rupture » d'équilibre (sans cesse à reconquérir) que constituent la maladie ou un environnement familial ou social transitoirement défaillant.

- Au moment de la rupture elle-même pour atténuer les conséquences et prévenir les effets indésirables (organisation de l'accueil familial ou collectif par exemple) ;
- Dans le cadre de l'organisation de la vie quotidienne familiale ou sous forme d'un soutien de la famille en période difficile ou encore lors d'événement risquant d'altérer l'équilibre, parfois déjà fragile, de la santé familiale (naissance d'un enfant fragile, maladie ou handicap d'un enfant ou d'un parent, deuil..).

Ainsi, le travail de puéricultrice se concrétise aussi bien par la réalisation de soins directs à l'enfant que par l'évaluation de risque liés à une situation donnée ou par une action pédagogique auprès de personnes chargées de prendre en charge les enfants.

A noter que, contrairement à l'idée communément répandue, la profession de puéricultrice s'exerce autant auprès des adultes qui ont en charge des enfants qu'au contact direct de ceux-ci.

Les compétences de la puéricultrice

A la charnière du sanitaire et du social, de la sphère privée et du domaine public, le travail de la puériculture s'organise dans une démarche partenariale avec les familles, les autres professionnels et diverses institutions. Dans cette

optique, elle s'attache à la compréhension des parents et des enfants (de leurs logiques, attentes et projets) afin de ne pas se substituer à eux mais de leur apporter un soutien à leur mesure. Elle s'attache également à la compréhension du langage et des logiques techniques et technocratiques présentes dans les institutions.

Cette étape conditionne la qualité de la communication avec les partenaires.

La pratique des puéricultrices se traduit par des actions organisées visant à prévenir les problèmes ou à contribuer à leur résolution en cas de difficultés, de défaillances voire d'inégalités humaines pouvant nuire à la santé de l'enfant. Il s'agit d'une "mission de grande envergure, qui nécessite, bien entendu au préalable, un niveau de qualification adéquat de ces intervenants". Cette qualification est de nature paramédicale (par son origine infirmière), largement ouverte sur l'action sociale et l'éducation (par l'orientation du cursus de la spécialisation), même lorsque cette fonction s'exerce dans un établissement de santé.

La compétence de la puéricultrice est médico sociale.

Dans le domaine des soins à donner pendant l'enfance, la précision des connaissances acquises et la maîtrise des outils méthodologiques confèrent à la puéricultrice une capacité :

- D'évaluation de l'état de santé de l'enfant et

des situations à risques (latents ou patents) pour sa santé, sa sécurité, son développement et son épanouissement ;

- De dépistage précoce, aussi bien des anomalies survenant dans l'état de santé de l'enfant, son comportement ou son développement que dans les risques présentés par son environnement familial ou social ;
- De diagnostic en puériculture, et de décision rapide des modalités d'intervention (action directe, orientation, transmissions, etc.) ;
- D'élaboration et de réalisation de projets de soins, dans une approche globale de la santé (c'est-à-dire considérer l'enfant comme une « personne », vivant dans une famille ou une institution, « avec son histoire propre » et « ses besoins singuliers ». Cela s'impose comme le principe fondamental au cœur de toute intervention), et adaptés aux circonstances de la survenue du problème à résoudre et aux besoins de l'enfant.
- D'attention aux parents : respect de leur place auprès de leur enfant lors de la prise en charge institutionnelle.

Conclusion

L'histoire de la profession et les compétences actuelles visées par la formation placent la puéricultrice au centre des problématiques de santé de l'enfance et de la famille. L'évolution des besoins des enfants et des familles, la nécessaire autonomie des parents pour assumer leur fonction auprès de leurs enfants, orientent de plus en plus les objectifs de travail de la puéricultrice vers un accompagnement éducatif, fondé sur l'expertise des connaissances et une attitude d'écoute et de discernement. Dans le contexte actuel d'un travail en partenariat et en réseau, la cohésion du groupe professionnel repose sur des savoir-faire spécifiques et des valeurs humaines de respect et de générosité mais aussi sur une exigence de qualité. Quels que soient le secteur d'activité et l'âge des enfants concernés par l'intervention de la puéricultrice, le dénominateur commun présent dès le départ de la profession, est de permettre à l'enfant de se développer et de s'épanouir dans des conditions optimales. La formation s'oriente dans ce sens.

Force Ouvrière revendique pour les puéricultrices

- Une augmentation générale des salaires
- La reconnaissance de la formation et du diplôme au niveau master
- Une rémunération en adéquation avec le diplôme universitaire et le niveau de responsabilité.
- Des améliorations des passerelles et la reconnaissance des parcours diversifiés entre les 3 fonctions publiques (Hospitalière, Territoriale, d'Etat avec notamment l'Education Nationale.).
- La prise en compte des missions d'accompagnement des étudiants, de recherche et d'enseignement dans la rémunération et dans le temps de travail.
- Reconnaissance dans la formation de la montée en charge de l'ambulatoire avec ses spécificités.

Toute la vérité sur « le système universel de retraite par points »

Le 18 juillet dernier, Jean-Paul Delevoye a présenté son rapport, visant à mettre en œuvre dès 2025 le « système universel de retraite par points ».

L'objectif du projet Macron/Delevoye est de mettre en place ce dont rêve le patronat depuis toujours :

- Baisser le montant de toutes les pensions, en supprimant les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et les régimes complémentaires (droit privé) ;
- Détruire le Code des pensions civiles et militaires, ainsi que les régimes spéciaux, c'est-à-dire tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs qui lui sont liés.

Le gouvernement organise dès septembre nombre de "concertations". La confédération FO a raison d'affirmer qu'elle n'ira pas "négocier les réglages d'un système qui supprime les régimes existants", ni "cautionner une mécanique qui demain donnera aux gouvernements futurs tous les pouvoirs" (Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO, AFP du 20 juillet 2019).

Un système universel par points... comment ça marche ?

Avec le système actuel : Le Régime de retraite est à prestations définies.

Aujourd'hui, la pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis. Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

Avec le système "universel": Rien ne garantira le montant des pensions

La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur

« de service » du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

L'objectif du projet Macron/Delevoye : Baisser le montant des pensions

Le rapport s'alarme de l'augmentation du nombre de retraités. Dans le même temps, il met en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre ».

Le calcul est assez simple : avec plus de retraités pour un même niveau de

recettes et de dépenses, les montants de nos retraites ne pourront que baisser !

Cela imposera aux salariés de travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre.

Un rapport fondé sur du vent

Les exemples et les cas types sur lesquels s'appuie le rapport Delevoye sont « pipeautés », afin de noircir le tableau actuel et présenter le nouveau système sous un jour favorable. Globalement, l'archétype utilisé est un(e) salarié(e) à la carrière linéaire, sans interruption, sans enfant, jamais malade, ayant commencé à travailler à l'âge de 22 ans. Les données sont invérifiables, voire truquées, comme l'a relevé la presse.

Pourtant, même dans ce cadre biaisé, ce n'est souvent qu'à l'âge de 66 ans que le nouveau système laisse apparaître des "gains". Des études démontrent surtout des pertes importantes pour les salariés. Un exemple : en partant à la retraite à 62 ans, un salarié touchant un salaire brut de 1975€, percevrait une pension de 1.481 € (régime général + complémentaire, sur la base du taux moyen de remplacement de 75% retenu en 2015 par la Drees) contre 1.039 € avec le nouveau système. En partant à 62 ans, il perdrait donc 442 € par mois.

L'hypocrisie du maintien de l'âge légal à 62 ans

Partir à la retraite à 62 ans n'ouvrira pas droit au taux plein. Pour cela, il faudra partir à un âge dit "d'équilibre du système",

susceptible d'être repoussé de génération en génération.

Dans le rapport, cet âge « du taux plein » est fixé à 64 ans...

Macron a depuis mis en avant la "durée de cotisation" plutôt que l'âge. Cela revient au même ! Augmenter la durée de cotisation implique dans les faits de reporter l'âge de départ.

Le rapport Delevoye prévoit une décote (ou malus) de 5% par année « manquante » au regard de l'âge « d'équilibre » ou âge « du taux plein ».

Selon les termes du rapport, un salarié souhaitant partir à 62 ans perdrait ainsi 10% de sa pension...

Aujourd'hui, 47 % des travailleurs en âge de faire valoir leurs droits à la retraite se situent hors de l'emploi, notamment pour des raisons de chômage, de rupture conventionnelle, de longue maladie ou d'invalidité.

Les organismes payeurs, tels que la Sécurité sociale et Pôle Emploi, cesseront le paiement de leurs prestations à l'âge légal (62 ans). Ainsi, les salariés les plus fragiles seront condamnés à subir au minimum une amputation de 10 % sur leurs pensions !

Un système « plus juste », « plus équitable », « plus solidaire »... Faut-il en rire ou en pleurer ?

Le minimum de retraite à 85% du smic net : UN PUR SLOGAN PUBLICITAIRE !

Il s'agit d'une des mesures phares du projet Macron/Delevoye, destinée à

tromper l'opinion. Selon la propagande mise en œuvre autour de ce "minimum à 85 % du SMIC net", cette mesure permettrait de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles, aux carrières « heurtées », en particulier les femmes... Or, seuls les salariés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 %, ce qui va de facto exclure beaucoup de monde.

Le « système universel » rééquilibre les pensions, notamment pour les salariés aux carrières heurtées. Faux ! Le calcul sera effectué sur toute la carrière – et non sur les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois. Dans un « système universel par points », les périodes non ou faiblement cotisées tireront nécessairement vers le bas le montant définitif des pensions.

Le « système universel » rééquilibre les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes. Faux !

Le montant de sa retraite dépendra en partie du nombre de points que le salarié aura pu acheter : plus son salaire est élevé, plus il aura de points.

Dès lors, le « système universel » va accroître toutes les inégalités existantes, notamment entre les hommes et les femmes.

Le projet Macron/Delevoye est en tout point inacceptable ! Il doit être retiré !

Tout doit être mis en œuvre, y compris la grève, pour le mettre en échec.

FO dans le combat permanent pour la défense des personnels des Centres de Lutte Contre le Cancer

En 2010, le groupe Unicancer (Fédération patronale des 18 Centres de Lutte Contre le Cancer) a informé les organisations syndicales du projet de rapprochement de certains CLCC avec les CHU. Premiers concernés : Strasbourg et Toulouse. Ce fut le début d'une longue mobilisation et lutte syndicale pour sauver les 600 emplois du CLCC de Strasbourg.



Aujourd'hui, l'Institut de Cancérologie Strasbourg (ICANS) a ouvert ses portes le 18 novembre 2019. Cet « assemblage » en cancérologie entre le Centre de Lutte contre le cancer Paul Strauss et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg) aura mobilisé toute l'énergie et les moyens dont dispose le syndicat FO en local.

A la base, le CLCC Paul STRAUSS est un établissement privé doté d'une mission de service public. Il fait partie du groupe UNICANCER composé de 18 établissements où travaillent plus de 22 000 salariés. Dans l'ICANS, ce sont donc ses 600 salariés du secteur privé qui devront cohabiter avec 200 salariés de la Fonction Publique Hospitalière dans un nouveau bâtiment qui se veut, selon ces concepteurs,

innovant et moderne.

Provisoirement baptisé en 2010 Institut Régional du Cancer (IRC), l'INCANS c'est aujourd'hui : 10 années de projet, de négociations, de tensions, de larmes et des millions d'€ ont été nécessaires pour faire aboutir un projet dépourvu d'âme sociale.

Si beaucoup entendent parler de Groupement Hospitalier de Territoire, de regroupement ou même de fusion, l'ICANS st quant à lui un Groupement de Coopération Sanitaire mais dont le but politique est équivalent, à savoir :

- Diminuer des lits,
- Eradiquer les doublons (public/privé),
- Diminuer la masse salariale.

Pour FO, c'est le personnel qui au final paye cet Institut. Qu'ils soient salariés du public ou du privé, les suppressions de postes et l'intensification du travail auront été la variable d'ajustement financière des investissements concédés pour ce nouvel établissement !

Focus sur les combats de FO

Ces trois dernières années, les salariés du Centre Paul STRAUSS se sont mobilisés massivement avec FO contre le démantèlement de leur CLCC.

En 2016 et 2017, les Assemblées Générales de personnel et les grèves se sont succédé avec l'appui et la présence des camarades FO de la Région Alsace, du Groupement Départemental et de l'Union Départemental du Bas Rhin. A plusieurs reprises, nous avons pu aussi compter sur le soutien effectif, sur place, des syndicats FO des CLCC de Marseille, Paris, Nancy, Caen, et d'autres encore. Au mois de décembre 2017, grâce à l'intervention de la Fédération FO des Services Publics et de Santé, rendez-vous a été pris au Ministère de la Santé.

L'obstination de FO à défendre coûte que coûte les salariés du Centre Paul STRAUSS aura payé et le Ministère décide de diligenter une enquête IGASS auprès des deux protagonistes (CHU/CLCC).

L'enquête prescrite par le ministère en 2017 impose ainsi aux deux directions de garder le CLCC dans son intégrité au sein de l'ICANS et le maintien du statut de ses salariés mais aussi de sa Convention Collective.

Entre temps, les Directeurs de l'ARS Alsace et Grand EST quittent leurs fonctions. Parallèlement, sur les trois dernières années, quatre Directeurs Généraux et deux Adjointes se succèdent. Là où le commun des citoyens pourrait y voir une coïncidence de calendrier, FO y constate les conséquences des échecs répétés de gestion de ce dossier.

Durant l'année 2018, est négociée la mise à disposition du CHU d'une centaine de personnel du CLCC (Service technique, Cuisine, Lingerie, ASH, Brancardiers, Labo, etc...). FO maintient la pression, exige le maintien de tous les emplois dans l'ICANS et rencontre à plusieurs reprises le Directeur de l'ARS qui est chargé de superviser le respect de la feuille de route du Ministère.

FO dénonce par ailleurs les conditions de travail qui continuent à se détériorer avec des démissions qui s'accumulent et des arrêts de maladie importants.

En juin, le suicide d'un médecin sur son lieu de travail déclenche 90 jours de grèves au Centre Paul STRAUSS. Pourtant, quelques jours plutôt FO avait alerté la Direction que le personnel était à bout.

Rapidement, FO est reçue par le Président d'UNICANCER et plusieurs rencontres sont organisées avec la

Déléguée Générale du patronat afin de trouver une solution au maintien des emplois du CPS.

Le Centre Paul Strauss connaîtra encore une semaine de grève fin du mois de décembre 2018 au sein de la radiothérapie. Cette grève, à l'initiative de FO, concernera la non-application d'un accord national pour les manipulateurs. Conséquence : 100% des manipulateurs seront astreints par voie d'huissier à venir travailler ! Du jamais vu ! Pour FO ce rapport de force adresse un message clair à la nouvelle Direction : le personnel est prêt à défendre ses intérêts et FO reste mobilisé.

Au début de l'année 2019, FO obtient ainsi le maintien des Brancardiers, des ASH et celui du service informatique au sein de l'ICANS. Belle victoire qui renforce encore plus la crédibilité du syndicat local auprès du personnel avant les élections du mois de juin. L'intégration de la Pharmacie (PUI) reçoit le feu vert ministériel au début du 2ème semestre 2019 et ce secteur (chimio, hautement stratégique pour le Centre Paul Strauss) est intégré dans l'ICANS.

Les élections du CSE se tiennent fin mai et début juin 2019 et au moment de la négociation du Protocole préélectoral, l'UNSA se crée.

Loin d'être le fruit du hasard, l'objectif de ce « nouveau » syndicat est alors clair : freiner l'envolée de FO au CPS. Comble de l'ironie, la représentante de l'UNSA décide de monter une liste

en expliquant au personnel que c'était la Direction du CPS qui lui avait demandé de le faire...

Les électeurs ne s'y sont trompés et le 4 juin 2019, FO devient la première organisation syndicale du CLCC Paul STRAUSS. Le coup bas de la Direction aura échoué et FO, à travers cette élection locale renforce sa première place nationale au sein du groupe UNICANCER.

Perspectives

Durant ces 3 dernières années, malgré l'implication quotidienne pour les salariés du CLCC, le syndicat FO aura su répondre présent aux manifestations locales, départementales et régionales.

De plus, le fait de pouvoir travailler avec les Camarades du CHU aura contribué à faire entendre nos revendications respectives lors de réunions entre élus et Directions des deux établissements. Les échanges entre camarades FO des deux CHSCT nous aura aussi permis de maintenir une cohésion revendicative dans les deux structures ; et la création de l'INCAS avec le mariage forcé entre les deux établissements aura renforcé le lien qui préexistait déjà entre les deux syndicats FO.

Qu'il s'agisse du secteur Privé (CLCC) d'un côté ou du secteur public (CHU) de l'autre, les deux syndicats FO auront su travailler ensemble et continueront à le faire car une seule voix doit être entendue, c'est celle de la défense des intérêts des personnels, c'est celle de FO.

Florence DHONDT



Depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours eu le souhait de travailler dans le milieu médical avec comme ambition d'être infirmière libérale.

J'ai eu mon bac Sciences et Techniques Médico-Sociales en 1986. Puis, j'ai été admise à l'école d'Infirmières de BEAUVAIS. Cette première année m'a fait découvrir le métier d'infirmière et je me suis vite aperçue que ce n'était pas fait pour moi.

L'envie de travailler dans le milieu médical était toujours réelle et je me suis donc tournée vers le secrétariat médical.

De juillet 1987 à avril 1988, je suis rentrée au C.H.U. d'Amiens avec un contrat T.U.C. (Travaux d'Utilité Collective) où j'ai exercé le métier de secrétaire médicale.

Ensuite et jusqu'en septembre 1989, j'ai travaillé comme secrétaire médicale

dans une clinique privée d'Amiens.

L'ambiance et la diversité du C.H.U. me manquaient et j'ai donc réintégré le C.H.U. en octobre 1989 sur un poste de secrétaire médicale, aujourd'hui grade d'A.M.A (Assistante Médico-Administrative).

J'ai toujours été sympathisante Force Ouvrière, mon conjoint étant lui-même adhérent FO métaux depuis le début de sa carrière en 1989. En 2000, à la naissance de ma fille, j'ai souhaité demander un temps partiel. C'est alors vers Frédéric HAPPE, secrétaire général FO à l'époque, que je me suis tournée. Frédéric m'a aidé à obtenir mon 80 % et c'est à ce moment-là que je me suis syndiquée. C'est souvent au détour d'une belle rencontre et de l'humanité de celle-ci, que l'engagement pour les autres devient un jour une vocation.

J'ai ensuite été élue aux C.A.P.L., C.A.P.D. et désignée en Commission de Réforme.

Je me suis toujours intéressée aux carrières des agents et à la vie de mon établissement. Régulièrement, je contactais l'équipe FO en place pour obtenir des renseignements et/ou des réponses à mes interrogations ou à celles de mes collègues. Toujours à l'écoute des autres et à vouloir rendre service, j'ai constamment combattu l'injustice et l'inégalité.

Après le décès de notre camarade Frédéric, j'ai été sollicitée par Agnès DIOT, alors Secrétaire Départementale, pour intégrer l'équipe de permanents qui était composée de : Grégory LEDUC, secrétaire général du C.H.U., Alain MOIGNE, trésorier du C.H.U., du Département et de la Région, Carlos BRANDAO DE PASSOS qui était connu comme « le loup blanc » dans tout le C.H.U. et Jean-Marc HENIN. J'ai accepté avec grand plaisir d'intégrer cette équipe en proposant de reprendre les fonctions de trésorier au départ en retraite d'Alain.

Progressivement, j'ai appris le « métier » de représentant du personnel et j'en profite pour remercier chaleureusement Grégory LEDUC qui m'a tout appris pendant ces années où j'ai travaillé à ses côtés.

En septembre 2013, j'ai re-

pris la trésorerie du Département de la Somme et, en novembre 2013, la trésorerie de la Région Picardie. D'ailleurs, ces deux dernières missions m'ont permis de découvrir une vocation pour les chiffres et la comptabilité.

En 2014, j'ai vécu de l'intérieur mes premières élections professionnelles et pas n'importe lesquelles, FO étant passée première au C.H.U. avec 39 % des voix et détrônant la CGT.

Ce fut la récompense du travail acharné de toute l'équipe avec aux commandes Grégory qui a su mener au plus haut le syndicat FO du C.H.U. d'Amiens.

Progressivement, l'équipe de permanents s'est étoffée d'hommes et de femmes de grades différents, avec des connaissances variées, permettant entre autres de créer des permanences CGOS, de réaliser régulièrement des distributions de tracts la nuit (très appréciés des collègues), de proposer des estimations de calcul de retraite, d'accompagner systématiquement nos adhérents convoqués par la Direction et d'être à la pointe de la protection sociale (Commission de Réforme, maintien dans l'emploi, droit statutaire).

Les élections professionnelles de 2018 nous ont permis de confirmer notre première place d'organisation syndicale avec 48 % des voix, loin devant la CFDT (20 %), la CGT (19 %) et l'UNSA (14

%). Ce score n'est que le reflet du travail accompli quotidiennement par l'ensemble de l'équipe et nous pouvons en être fiers.

Lors de notre Assemblée Générale d'avril 2019, Grégory LEDUC, accédant au poste de Secrétaire Fédéral, a cédé sa place. Pour lui succéder au poste de secrétaire général, j'ai été élue à l'unanimité: jamais je n'aurais imaginé ni même envisagé de prendre ce poste un jour. Mais les choses sont ainsi et, entourée d'une très bonne équipe, nous continuons aujourd'hui de donner le meilleur de nous-même pour aider les autres, défendre les intérêts des agents et lutter contre les injustices. Nous poursuivons la lutte et continuons à faire notre part, comme le colibri dans la légende amérindienne*, si chère à Greg.

Je félicite et remercie sincèrement toute l'équipe actuelle des permanents FO (à temps plein syndical ou non) qui me font confiance et sans qui je ne pourrais rien faire : Virgile RODRIGUES MARTINS, Véronique LAMER, Marc WASSON, Virginie FERNANDEZ, Olivier CLERCQ, Benjamin DELENCLOS et la dernière arrivée, Marie LAURENCE. Nous formons une belle équipe avec des compétences diverses et variées, où chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice : c'est ce qui fait notre force !

A 7 mois de ma prise de fonction, les multiples réformes en cours et à venir

font que l'actualité syndicale est à son paroxysme. L'Hôpital est malade et le C.H.U. d'Amiens-Picardie n'est pas épargné. Entre préavis de grève locale, rendez-vous de négociations, communiqués de presse, organisations de rassemblements, manifestations, tracts divers, instances, accompagnements d'agents... nous sommes très occupés et nous ne comptons pas notre temps sans jamais rien lâcher.

Finalement, je dirais que le syndicalisme demande beaucoup d'investissement personnel mais par ailleurs apporte énormément. Cela m'a permis de vaincre ma timidité, de faire des choses que je n'aurais jamais faites dans ma fonction d'A.M.A., de rencontrer des personnes de tous les horizons, de m'enrichir personnellement et intellectuellement...

Je terminerai par une citation de Steve Martin : « Rien n'est plus stimulant que de se surprendre soi-même ».

**NdR Un jour, un immense incendie dans la forêt se produisit et les animaux terrifiés assistaient impuissants au désastre. Tous, sauf le petit Colibri qui s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. "Je fais ma part" répétait-il aux autres animaux incrédules. Une légende qui invite chacun à prendre sa part dans la défense collective.*

Nouvelle secrétaire confédérale

Rachèle Barrion prend la barre de la formation syndicale

Rachèle Barrion, 51 ans, a été élue secrétaire confédérale par le Comité confédéral national de Force Ouvrière (CCN) des 25 et 26 septembre. Elle sera chargée de la formation des militants. Une tâche qui l'enthousiasme, elle qui a animé depuis trois ans des dizaines de stages aux quatre coins du pays.



Elle connaît bien le terrain. L'interpro aussi. Adhérente à FO depuis 1998, Rachèle Barrion a été secrétaire de son syndicat de base, le syndicat FO de l'hôpital de Saint-Nazaire, de 2007 à 2014. Elle a aussi été secrétaire adjointe de l'union locale de Saint-Nazaire de 2009 à 2013 et membre de la commission exécutive de l'union départementale de Loire-Atlantique de 2008 à 2013. Simultanément, elle a assumé le mandat de secrétaire adjointe de son groupement départemental de la Fédération des Services publics et de Santé de 2008 à 2012. En 2014, la militante accepte des responsabilités nationales au sein de sa fédération, comme conseillère technique, et de son équipe de formateurs. En 2016, elle devient animatrice du CFMS (Centre de formation des militants syndicaux) confédéral. Elle est alors la deuxième femme

au sein d'une équipe de trente-trois animateurs, ce qu'elle ne manque pas de faire remarquer...

Son objectif ? " Transformer les adhérents en militants, en leur donnant l'envie de s'engager plus encore, de syndiquer leurs collègues, de porter un mandat, en les éduquant au respect de ce mandat à tous les étages de l'organisation, en leur transmettant d'autres informations que celles de BFM, en leur apprenant l'histoire de la CGT-FO, de la Sécu, des retraites... Il s'agit de les armer face au " on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça " " Car c'est pour elle une évidence : "On ne peut pas développer l'organisation sans formation."

Cette façon de voir les choses fait écho à sa propre expérience. Rachèle a commencé à travailler à 20 ans mais ne s'est syndiquée que dix ans plus tard, parce que "la CFDT, alors majoritaire, ne lui donnait vraiment pas envie de le faire". Jusqu'au jour où elle entend Anne Bourgeois, secrétaire du syndicat FO, qui finira par devenir première organisation syndicale de l'hôpital quelques années plus tard. « J'avais enfin des réponses à mes questions sur mes conditions de travail, c'était l'inverse du " c'est comme ça ". Anne était une femme extraordinaire, une militante hors pair, qui m'a transmis une grande

pugnacité, qui m'a appris à ne jamais lâcher et à oser. » Depuis cette rencontre, Rachèle Barrion n'a jamais cessé de militer. Mais la force de son engagement prend aussi racine dans son histoire familiale. Fille et petite-fille de marins, elle observe l'engagement, face à la mer, d'un capitaine (son père) vis-à-vis de son équipage et de sa famille, et l'engagement des femmes face à l'absence. Elle apprend leur débrouillardise, le "compte sur toi-même". Elle apprend à privilégier la qualité des moments partagés plus que leur quantité, et cela lui sera précieux pour concilier maternité, vie de famille et engagement militant. Et de tout cet héritage, elle a aussi retiré son goût pour les défis, qui l'a d'ailleurs conduite à ne pas hésiter longtemps avant d'accepter d'être candidate au mandat de secrétaire confédérale. Rachèle Barrion sait que de sérieux " challenges " l'attendent, le premier étant de répondre aux demandes de formation sur les CSE et les CSSCT.

Mais la priorité des priorités, dit-elle, « est d'être au plus près des demandes des unions départementales et des fédérations, et donc de poser le diagnostic de leurs besoins car la formation c'est l'affaire de toute la maison ».

*Evelyne Salamero
Pour l'informilitante*

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Nouvelle formule du journal des syndicats



Toutes les deux semaines, l'info militante couvre l'actualité politique, économique et sociale en France et dans le monde, et délivre des articles et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.

Abonnez-vous dès maintenant !

Tarif public : 54 euros par an
Tarif adhérent : 18 euros par an

Service abonnement - L'info militante Confédération de Force Ouvrière
141 avenue du Maine 75680 Paris cedex 14

**Si personne ne se soucie
aujourd'hui de l'avenir des hospitaliers,
qui s'en souciera demain ?**



**COMPLEMENTAIRE
RETRAITE DES HOSPITALIERS**

La solution

C.G.O.S association souscriptrice

**Choisir la Complémentaire Retraite des Hospitaliers,
c'est prendre en main son avenir pour profiter d'une retraite sereine.**

Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers créée, à l'initiative du C.G.O.S, par des hospitaliers pour les hospitaliers, est aux côtés des agents avec une solution adaptée et accessible pour limiter la perte de revenus qu'ils subiront à la retraite.

Plus d'infos : crh.cgos.info